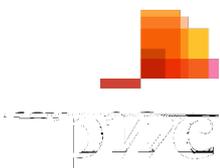


UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Gland

Traduction libre en français d'un document
établi originellement en anglais. En cas de
différence, seule la version anglaise de ce
rapport fait foi.

Rapport de l'organe de révision au Conseil
sur les états financiers consolidés 2019



Rapport de l'organe de révision

au Conseil de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Gland

Rapport de l'organe de révision sur les états financiers consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, comprenant le bilan consolidé, le compte consolidé des revenus et dépenses, le compte consolidé des fonds et réserves, le compte consolidé des flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales, aux statuts de UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 69b al. 3 CC en relation avec l'article 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous (se)-12.-16 (p0.0092.7 (m2.7 (mā(ande)-12.-16 (p0.6)10.3 (b7 (r)-1.1)-10.3 (mā(6 (t)-15.6)3 (.6 (t)(b7 (1EMC (o)-102(9)-4 (r8m3 -2

Table des matières

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019.....	2..
10R(R)-10.y00tT0 A(o)6.9 U(T)-1.1	3
TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES.À.TERME.....	13....
IV. ACTIFS FINANCIERS.....	14.....
V. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....	14.....
VI. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION.....	14....
VII. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL.....	15.....
VIII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES.....	15...
IX. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE.EN.ŒUVRE.....	16..
X. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET.....	16....
XI. CRÉANCES PROVENANT DE CORADSADRES.....	16....
XII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	17.....
XIII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	18.....
XIV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES.À.PAYER.....	19....
XV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES.....	19.....
XVI. AVANCES AUX ORG	

COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

En milliers de CHF

	Notes	2019			2018		
		Secrétariat sans restrictions	Accords de projets	Total	Secrétariat sans restrictions	Accord de projets	Total
REVENUS OPÉRATIONNELS							
Cotisations des membres		12 765	-	12 765	12 768	-	12 768
Retenue de l'impôt sur le revenu du personnel	XXI	1 426	-	1 426	1 487	-	1 487
Revenus d'accords		88	88 849	88 937	33	93 129	93 162
Revenus d'accords-cadres	XXII	11 632	-	11 632	11 229	-	11 229

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

En milliers de CHF

	Réserves réunions statutaires	Réserves désignées		Total réserves désignées	Réserves	Réserves sans restrictions	Total
		Autres réserves désignées	Fonds de renovation				

COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2019

En milliers de CHF

	Notes	2019	2018
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation			
Excédent/Déficit de l'activité d'exploitation		(176)	(1 031)
Ajustement écart de conversion	X>	(284)	(575)
Solde net dégagé de l'activité d'exploitation		(460)	(1 606)
Amortissement d'immobilisations corporelles	XII	2 102	2 139
Amortissement et mouvement net d'immobilisations incorporelles	XII	72	354
Augmentation/ (diminution) provision projets déficitaires	XVI	447	(243)
Augmentation/ (diminution) congés du personnel et charges de rapatriement		(45)	(160)
Augmentation/ (diminution) provision résiliation de contrats de travail	XVI	(149)	150
Augmentation/ (diminution) autres provisions		30	-
(Augmentation) diminution cotisations à recevoir (nette)	VI	961	(326)
(Augmentation) 9 137.16 578.04 T			

I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) est une organisation de Membres constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française. Elle compte parmi ses Membres des États, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, et les organisations des peuples autochtones. L'UICN est enregistrée à Gland, Suisse, en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'article 60 du Code civil suisse et est seule responsable.

Divisions

x RégionAsie

- x Bureau régional pour l'Asie (Thaïlande)
- x Bureau national du Bangladesh
- x Bureau national du Cambodge
- x Bureau national de Chine
- x Bureau national de l'Inde
- x Bureau national du Laos
- x Bureau de projet des Maldives
- x Bureau de projet du Myanmar
- x Bureau national du Népal
- x Bureau national du Pakistan
- x Bureau national du Sri Lanka
- x Bureau national de Thaïlande
- x Bureau national du Vietnam

x RégionAfrique orientale et australe

- x Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe (Kenya)
- x Bureau national du Mozambique
- x Bureau de projet du Rwanda
- x Bureau national de l'Afrique du Sud
- x Bureau national de Tanzanie
- x Bureau national de l'Ouganda
- x Bureau national du Zimbabwe

x Bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (Serbie)

x Centre de droit environnemental (o) -60.7132 (r) C2_0 1 i) -3.2 (o) -9.2 (o) -6. Td <Tj /TT22Sr (

m) 65-6.81207d T-2 ((O) 66(u) (100) (e) (6) -2-2 (i) TT9 Tar (e) -3 (r) 0.00TTTc C439510T7r (2617) by-0 (7) 329492r62F5 (d) -2.6 (S) 2134(8)

Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir à d'autres activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet sous réserve de conditions spécifiques imposés par le donateur. Le revenu est constaté au moment où la dépense a été effectuée. En fin d'année, le solde des projets est enregistré comme Créances d'accords de projet (actifs courants) lorsque les dépenses engagées sont supérieures aux montants avancés par les donateurs, et comme Avances d'accords de projet (passif à court terme) lorsque les avances des donateurs sont supérieures aux dépenses engagées.

c) Retenue de l'impôt sur le revenu de membres du personnel

Les membres du personnel non suisses et résidant en Suisse sont exonérés d'impôt sur leur traitement à l'UICN en raison d'une convention fiscale conclue entre l'UICN et le gouvernement suisse, entrée en vigueur au 1er janvier 1987. Afin de ne disposer que d'une seule échelle des traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Cet impôt interne est présenté dans le compte consolidé des revenus et dépenses comme une retenue de l'impôt sur le revenu des collaborateurs concernés et fait partie du revenu non soumis à restrictions.

6. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions et toutes les dépenses de projet sont traitées en comptabilité d'engagement.

7. Transferts entre projets

Les transferts entre projets correspondent à des transferts entre des Accords de projet et des revenus du Secrétariat non soumis à restriction et incluent le temps du personnel et les coûts indirects imputés aux projets.

Imputation du temps du personnel

Le temps du personnel de l'UICN est enregistré comme un coût non soumis à restriction. Le personnel travaillant sur des projets impute le temps consacré à ces projets selon un système d'enregistrement du temps. Les Accords de projet sont imputés du coût du temps du personnel et ce revenu est affecté aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

Récupération des coûts indirects

Les coûts indirects sont enregistrés comme coûts non soumis à restriction. Les coûts indirects imputés aux accords de projet sont transférés aux projets et affectés aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

8. Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains ou pertes dégagés de variations dans les justes valeurs d'actifs financiers sont constatés dans le compte des revenus et dépenses de l'exercice où ils surviennent, comme le sont également les gains ou pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le CHF.

9. Immobilisations

a) Actifs achetés

L'acquisition d'immobilisations corporelles est capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à mille CHF ou à l'équivalent dans d'autres monnaies et lorsque leur propriétaire est

b) Actifs en nature

Les contributions et immobilisations corporelles en nature sont capitalisées à leur juste valeur et les donations sont comptabilisées comme revenu différé, qui est alors constaté dans le compte des revenus et dépenses sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

c) Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon l'estimation de leur vie utile, sur la base suivante :

Matériel informatique	3 - 5 ans
Véhicules	4 - 7 ans
Équipement et ameublement de bureau	4 - 7 ans
Rénovations d'immeuble	10 - 20 ans
Installations d'immeuble	20 ans
Infrastructure d'immeuble	50 ans

d) Donations pour l'achat d'immobilisations corporelles

Les dons en espèces reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme revenu différé et amortisés sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

b) Provisions pour les projets déficitaires

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception à venir de fonds additionnels permettant de couvrir le déficit est incertaine

c) Résiliation de contrats de travail

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale

d) Congés du personnel et rapatriement

Des dispositions existent concernant les jours de vacances auquel le personnel a droit et qui n'ont pas été utilisés avant la fin de l'année. Le solde de fin d'année inclut aussi l'estimation des coûts pour le rapatriement du personnel international

12. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont, à l'origine, mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale des prêts produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt. Le taux d'intérêt du marché est révisé chaque année et la valeur comptable adaptée pour tenir compte des changements des taux du marché

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait été encouru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement aussi bien comme un revenu que comme une dépense dans le compte des revenus et dépenses

13. Organisations hébergées

L'UICN héberge certaines organisations. Une organisation hébergée ne dispose pas d'un statut légal dans le pays où elle opère et par conséquent elle opère sous la protection légale de l'UICN. Une organisation hébergée est autonome sur le plan opérationnel et rend des comptes à sa propre direction et ses structures de gouvernance et non à l'UICN

Les revenus reçus et les dépenses faites au nom d'une organisation hébergée sont comptabilisés dans un compte de projet séparé et exclus de la consolidation. Les fonds détenus au nom des organisations hébergées sont enregistrés dans le bilan comme avances sur des organisations hébergées

14. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Réserves non soumises à restriction

Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. L'usage du fonds est régi par le Conseil de l'UICN et d'une réserve de dernier recours.

IV. ACTIFS FINANCIERS

	2019	2018
Obligations	12 023	11 192
Microfinance	1 616	1 599
Actions	914	1 824
Bons du Trésor	753	790
Autres investissements	714	743
Solde au 31 décembre	16 020	16 148

Au 31 décembre 2019, une perte non réalisée de CHF 58 (2018 – CHF 29 perte) sur les opérations de change a été constatée sur le portefeuille d'investissement.

Au cours de l'année, le portefeuille d'investissement a connu un gain capital de CHF 111 (2018 – CHF 408 perte).

Au 31 décembre 2019, le portefeuille d'investissement présentait un bilan bancaire de CHF 605 (2018 – CHF 67), inclus dans la trésorerie et les dépôts bancaires à court terme.

V. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les engagements de contrats de change à terme suivants existaient au 31 décembre 2019

	Autre devise	CHF	Date d'échéance
Conversion de SEK à CHF	20 000	2 033	18.05.2020
Conversion de SEK à CHF	19 375	2 014	31.08.2020
Conversion de NOK à CHF	10 500	1 128	29.04.2020

Les contrats de conversion de SEK et NOK en CHF sont tous des contrats de change à terme.

Au 31 décembre 2019, la valeur de marché des contrats de change à terme représentait une perte de CHF 30 (2018 – néant). Une provision pour la valeur totale de la perte est incluse dans la variation nette des provisions et des amortissements dans le compte de résultat consolidé.

VI. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION

	2019	2018
Cotisations brutes à recevoir	2 260	3 861
Provision pour arriérés	(1 249)	(1 889)
Cotisations nettes à recevoir au 31 décembre	1 011	1 972

La provision pour arriérés de cotisations a été calculée conformément à la politique décrite à la note II.11 (a).

UICN– Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
 Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019
 Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

2018	2016 et avant	2017	2018	Total
Total des cotisations à recevoir	598	989	2 274	3 861
Provision pour arriérés de cotisations	(419)	(573)	(897)	(1 889)
Cotisations nettes à recevoir	179	416	1 377	1 972

2019	2017 et avant	2018	2019	Total
États membres	174	367	1 045	1 586
Agences gouvernementales	74	111	294	479
Peuples autochtones	0	0	1	1
ONG internationales	3	6	12	21
ONG nationales	15	40	87	142
Affiliés	14	6	11	31
Total	295	530	1 450	2 275

IX. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Les avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre

	2019	2018
Asie	483	156
Afrique orientale et australe	594	493
Europe	93	96
Siège	5 614	10 124
Méditerranée	17	31
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	190	244
Océanie	(14)	155
Amérique du Sud	583	683
Royaume-Uni	104	172
États-Unis	345	165
Asie occidentale	258	109
Afrique centrale et occidentale	1 558	2 037
Solde au 31 décembre	9 825	14 465

X. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET

Les créances et avances des accords de projet représentent respectivement le total des projets présentant un solde de trésorerie négatif et le total des projets présentant un solde de trésorerie positif à la fin de l'exercice.

2019 2018

XII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Mouvement des immobilisations

	Infrastructures d'immeuble	Installations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipements, mobilier et installations à demeure	Total
Valeur d'achat :					

a) Immeuble original

L'

XIV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 10 782 au 31 décembre 2019 (2018 – CHF 13 841), CHF 6 973 (2018 – CHF 9 472) concernaient le Siège, et le solde les bureaux régionaux et nationaux

	2019	2018
Dettes et charges à payer fournisseurs	5 067	5 301
Charges à payer partenaires d'exécution	5 715	8 540
Solde au 31 décembre	10 782	13 841

XV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES

L'UICN gère différents régimes de retraites dans différents pays, chacun conformément à la législation en vigueur dans le pays en question. Au 31 décembre 2019, les engagements envers les régimes de retraite s'élevaient à un montant nul (2018 – CHF nul).

XVI. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES

Les avances aux organisations hébergées sont des fonds détenus par l'UICN au nom des organisations hébergées. Au 31 décembre 2019, les soldes sont dus par des organisations associées à l'UICN résultant de l'encours de fonds de donateurs sur des projets d'organisations hébergées.

	2019	2018
Soldes au 1er janvier	496	511
Revenu		

Mouvement dans la provision pour déficit de projets

	2019	2018
--	------	------

XVIII. REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu différé non soumis à restriction est un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte

	2019	2018
Revenu différé non soumis à restriction	1 454	709
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège		
Donations en espèces	2 652	

XXV. FRAIS D'AUDIT

Les honoraires suivants ont été payés aux auditeurs des états financiers de l'UICN.

	2019	2018
Audit des états financiers consolidés	194	171
Autres audits	49	37

XXVI. PARTIES LIÉES

1. Identité des parties liées

a) Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts bénévoles chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et à œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

b) Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nation ()Tj 5.6 (C)2.4 (o)7.3 (m)-3.4 (i)2.7 (.9 (e)-3 (s)51.)Tj /TT0Rao

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERME DES ACCORDS CADRES

En milliers de CHF	2019	2019	2018	2018
	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Allocation des revenus de fonds accordés cadres	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Allocation des revenus de fonds accordés cadres
Région Afrique centrale et occidentale	2 903	754	3 314	775
Région Afrique orientale et australe	4 800	625	4 575	736
Région Asie	6 905	886	7 417	1 029
Méso-Amérique et Caraïbes	3 627	440	4 577	506
Amérique du Sud et Brésil	1 252	326	1 458	378
Bureau régional de l'Europe, Bruxelles	1 017	-	986	-
Bureau régional Europe de l'Est et l'Asie centrale	454	-	378	-
Région Asie occidentale	909	330	1 147	384
Centre de coopération méditerranéen	1 492	-	1 430	-
Océanie	1 514	296	1 494	347
Bureau de Washington D.C.	900	-	998	-
Soustrait – composantes sous-régionales	25 773	3 657	27 774	4 155
Bureau du Directeur, groupe Observation de la biodiversité	357	356	388	400
Programme sur les espèces	3 452	449	3 342	450
Programme sur les aires protégées	1 557	374	1 336	350
Programme sur le Patrimoine mondial	1 032	333	1 159	350
TRAFFIC International	418	218	449	249
Soustrait – groupe Conservation de la biodiversité	6 816	1 730	6 674	1 799
Bureau du Directeur, groupe Solutions fondées sur la nature	456	356	466	350
Programme de la gestion des écosystèmes	1 824	408	1 542	348
Programme sur les forêts et le changement climatique	1 880	236	1 966	197
Programme marin et polaire	1 658	233	1 876	247
Programme sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en e	812	237	1 019	200
Programme entreprises et biodiversité	1 194	238	1 260	331
Programme de gouvernance et droits	1 202	593	1 327	619
Soustrait – groupe Solutions fondées sur la nature	12 016	2 201	12 016	2 201

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES DES ACCORDS-CADES
En milliers de CHF

	2019	2018
Partenaires selon les accords-cadres conjoints		